



co-operatives
and mutuals | coopératives
et mutuelles
canada

123 rue Slater Street, Suite 610
Ottawa, Ontario K1P 5H2
Canada

☎ 613-238-6712
✉ info@canada.coop

Instructions pour la soumission d'une résolution

La 12e Assemblée générale annuelle (AGA) de Coopératives et mutuelles Canada (CMC) aura lieu le jeudi le 12 juin 2025 à l'Hôtel Saskatchewan à Regina, Saskatchewan.

CMC invite ses membres à soumettre des résolutions sur des sujets d'intérêt national et qui relèvent du but de CMC — construire une économie équitable et solidaire à travers les coopératives et les mutuelles.

Les résolutions ne doivent pas dépasser 300 mots. Des informations contextuelles, telles qu'une note d'information ou un document d'information, doivent être soumises avec la résolution. Lorsqu'une résolution n'est pas explicite ou lorsque l'information contextuelle n'est pas jointe, le personnel de CMC peut retourner une résolution au membre avec une demande d'informations supplémentaires ou de clarification. Les documents d'informations contextuelles doivent être clairs et concis (un document d'une page, par exemple).

Les résolutions doivent être reçues avant la date limite annoncée pour être examinées lors de l'AGA de CMC. Dans des circonstances exceptionnelles, après la date limite des résolutions, les membres peuvent soumettre des « résolutions d'urgence » pour régler des enjeux nouveaux et urgents qui pourraient avoir un impact négatif sur le secteur coopératif et mutualiste.

Pour être qualifié de « nouveau », l'enjeu en question doit avoir surgi entre la date limite de soumission des résolutions et la date de l'AGA. La question ne doit pas être couverte par les politiques existantes ou les résolutions ayant déjà été soumises à l'AGA.

Pour être qualifié d'« urgent », l'enjeu doit être de nature urgente et exiger une attention immédiate.

Un « impact négatif » est défini comme un problème qui pourrait affecter la réputation et/ou la stabilité financière du secteur.

Les dates clés

L'appel des résolutions est envoyé	Le 07 octobre 2024
Date limite pour soumettre des résolutions	Le 14 mars 2025
Les résolutions sont distribuées aux membres	Le 22 mai 2025
Assemblée annuelle	Le 12 juin 2025



co-operatives | coopératives
and mutuals | et mutuelles
canada

123 rue Slater Street, Suite 610
Ottawa, Ontario K1P 5H2
Canada

☎ 613-238-6712

✉ info@canada.coop

Les résolutions permettent aux membres d'exercer une influence directe sur l'orientation des activités de CMC en matière de politiques publiques, de promotion des intérêts et de l'organisme lui-même. Les résolutions doivent être envoyées auprès de Kiswendsida Ouedraogo, la responsable de la gouvernance et des projets, à kouedraogo@canada.coop.